



## Reconquête des territoires en ophtalmologie :

### **Le SNOF DÉVOILE SON PLAN POUR ÉLIMINER LES ZONES MÉDICALEMENT SOUS-DOTÉES**

[Communiqué de presse du 28/05/2021](#)

Depuis plusieurs années, le SNOF œuvre à réduire les délais de rendez-vous dans les cabinets ophtalmologiques libéraux. Alors que les premières mesures, comme le développement du travail aidé et de la délégation des tâches, commencent à porter leurs fruits, comme le montre la chute de 33 jours des délais de rendez-vous depuis 2017\*, le SNOF poursuit son travail pour rendre l'accès aux soins oculaires davantage égalitaire sur l'ensemble des territoires.

C'est dans ce cadre que Thierry Bour, Président du SNOF, dévoile ce matin les résultats d'une étude inédite portant sur les premières installations des ophtalmologistes, leur démographie et leur répartition sur le territoire. C'est l'occasion de présenter également le plan d'action du SNOF pour éliminer les zones médicalement sous-dotées à l'horizon de cinq ans, notamment en soutenant le développement des cabinets secondaires.

### **Perspective démographique et premières installations : une dynamique en faveur de la reconquête des territoires**

Les résultats de l'enquête inédite menée par le SNOF\*\* révèle que la démographie des ophtalmologistes se stabilise. Ainsi, **les flux d'installation ont fortement augmenté depuis ces trois dernières années : on observe 656 installations (hors hôpital)**, grâce notamment à l'accroissement des nouveaux diplômés français et à l'arrivée d'ophtalmologistes étrangers. Ces médecins étrangers compensent le déficit du nombre de diplômés français et représentaient 18% des ophtalmologistes en 2019, contre 8% en 2010. Il y a 4 570 ophtalmologistes installés en libéral (SND 2020).

**A l'échelle des territoires, plusieurs régions voient leur densité d'ophtalmologistes augmenter entre 2016 et 2020 comme le Centre-Val de Loire et la Bourgogne-Franche-Comté (+0,2).** A l'inverse, les régions dont la densité d'ophtalmologistes a le plus diminué sont la Normandie, la Réunion et la Guadeloupe (-0,5 à -0,7 points/100 000h).

Les chiffres de l'enquête démontrent une **meilleure répartition des nouveaux installés, davantage enclins à choisir les territoires les moins denses pour une première installation.** Ils sont ainsi 16% (contre 8% de l'ensemble des ophtalmologistes) à choisir des territoires peu denses en ophtalmologistes, et dans la majorité des cas peu denses en orthoptistes libéraux. **20 % d'entre eux choisissent même les aires de 50 000 à 200 000 habitants** (où se trouvent 17 % de l'ensemble des ophtalmologistes). A noter cependant que cette dynamique reste encore fragile puisque 11 % des ophtalmologistes exercent aujourd'hui dans les aires urbaines ou rurales de moins de 50 000 habitants qui représentent pourtant 19% de la population totale.

**Les zones d'installations les plus attractives** restent tout de même les régions Ile-de-France (25%), Auvergne-Rhône-Alpes (11%) et PACA (11%).

*« Si cette dynamique de première installation participe à renforcer le maillage territorial de l'offre de soins dans les zones les moins urbaines, elle doit être encouragée par des mesures spécifiques et développée grâce aux perspectives démographiques actuelles (nouveau dispositif PADHUE, augmentation des postes DES, diminution des départs en retraite à partir de 2024) », commente le Docteur Thierry Bour, Président du SNOF.*

**Le profil des ophtalmologistes lors de leur première installation** a lui aussi évolué ces dernières années. **Les femmes sont ainsi devenues majoritaires** et représentent 52 % des nouveaux arrivants alors qu'elles représentent à peine 41 % de l'ensemble des ophtalmologistes de France. **L'âge moyen de la première installation est par ailleurs de 41 ans.**

## Les propositions du SNOF pour améliorer le maillage territorial et reconquérir les zones sous-dotées en ophtalmologistes

L'amélioration du maillage territorial et la stabilisation de la démographie des ophtalmologistes participent à la dynamique positive de la filière, qui a su s'organiser depuis plusieurs années **pour répondre à l'« objectif Zéro délai en 2022 »**. Pour aller plus loin et permettre d'assurer un égal accès aux soins ophtalmologiques, le docteur Thierry Bour présente un plan d'action pour reconquérir, **dans les cinq ans, les zones médicalement sous-dotées.**

**Une offre territoriale en ophtalmologie basée sur trois niveaux :**

### 1. Accroître l'offre dans les agglomérations moyennes et grandes pour alléger la pression dans les zones sous-dotées

Le développement de cabinets médicaux techniquement bien équipés et regroupant progressivement davantage d'ophtalmologistes et de ressources paramédicales devrait permettre aux habitants des zones sous-dotées de davantage consulter en agglomération. **En première approximation, cela pourrait concerner un quart de la population des zones sous-dotées soit 3,2 millions d'habitants.**

### 2. Favoriser l'installation de jeunes ophtalmologistes dans les zones sous-dotées

L'enquête réalisée cette année par le SNOF indique que 11% des ophtalmologistes exercent dans les zones sous-dotées, représentant pourtant 19% de la population totale. Seulement 7% s'y installent spontanément aujourd'hui. **L'objectif doit être double : stimuler l'installation pour retrouver au moins une proportion de 10% d'ophtalmologistes s'installant dans ces zones,** et faire en sorte qu'ils aient des cabinets suffisamment bien équipés et avec suffisamment de collaborateurs (orthoptistes, secrétaires, infirmiers, assistants médicaux). **Cela permettra de faire face à la moitié des besoins oculaires de cette population en zone sous-dotée, soit 6,4 millions d'habitants. Il faudrait environ 500 ophtalmologistes libéraux en permanence dans les zones concernées.**

### 3. Développer les cabinets secondaires afin de réduire les zones sous-dotées

Depuis plusieurs années, les ophtalmologistes libéraux montrent en effet **un intérêt très marqué en faveur des sites secondaires** avec présence au moins partielle d'ophtalmologistes.

Pourtant, selon une enquête réalisée par le SNOF en 2019, seuls 8 % des répondants pratiquaient dans un cabinet secondaire alors même que 25 % des répondants souhaiteraient en ouvrir si les conditions étaient plus attractives.

**Pour atteindre ces objectifs, le SNOF préconise :**

**1. De définir les zones concernées :**

- **Les territoires de vie santé** où la densité en ophtalmologistes est inférieure à 5 pour 100 000 habitants pourraient constituer une cible d'intervention prioritaire pour des aides de l'Assurance maladie pour favoriser les installations en cabinet principal et secondaire.

**2. De rendre ces zones éligibles aux aides démographiques définies par la Convention Médicale de 2016 :**

- **Le contrat d'aide à l'installation (CAIM)** pour favoriser l'installation de jeunes ophtalmologistes.
- **Le contrat de transition COTRAM** pour encourager la transmission d'un cabinet à un jeune ophtalmologiste.
- **Enfin, le Contrat Collectif pour les Soins Visuels (CCSV)** (réservés actuellement aux Maisons de Santé et aux Centres de Santé) devrait être accessible aux cabinets d'ophtalmologie des zones sous-denses.

**3. Elargir les aides pour stimuler la création de cabinets secondaires :**

Les aides suivantes devraient aussi s'appliquer dans ce cadre :

- **Le contrat d'aide à l'installation (CAIM)** pour la création d'un cabinet secondaire. Cette aide pourrait être proratisée au temps de présence dans ces cabinets d'un ophtalmologiste pour valoriser le présentiel et les téléconsultations en visio.
- **Le contrat de solidarité territoriale médecin (CSTM)** afin de valoriser la solidarité territoriale ophtalmologique en direction des zones sous dotées par le déplacement en présentiel d'un ophtalmologiste.
- **Le Contrat Collectif pour les Soins Visuels (CCSV)** (réservés actuellement aux Maisons de Santé et aux Centres de Santé) devrait être accessible aux cabinets secondaires des zones sous-denses. Il favoriserait l'investissement en matériel et l'activité des orthoptistes.

**Thierry Bour, Président du SNOF, déclare :** « Notre enquête objective la dynamique des installations : 11% des ophtalmologistes exerçant en cabinet se sont installés ces deux dernières années ! Des résultats très positifs qui montrent une démographie stabilisée et un maillage territorial évoluant favorablement, permettant d'apporter à nos concitoyens un meilleur accès aux soins. Ces résultats indiquent également que le travail au long cours engagé par le SNOF porte ses fruits, mais il doit se poursuivre. C'est pourquoi le SNOF fait part de ses propositions pour améliorer l'offre de soins ophtalmologique pour tous les patients et toutes les pathologies en zone sous-dotée. Grâce à ce plan, le maillage territorial sera renforcé en sites principaux et en sites secondaires d'ici 5 ans. Il permettra de développer les protocoles organisationnels avec les orthoptistes en l'absence de l'ophtalmologiste, tout en pérennisant le travail aidé sur ces sites. Il permettra également aux opticiens d'avoir des interlocuteurs

*ophtalmologistes locaux et aux patients d'avoir accès à une offre de proximité avec des délais de RDV plus courts. La coordination des acteurs de la filière visuelle s'en trouvera renforcée. »*

**La présentation est disponible en cliquant [ici](#)**

***\*Etude du SNOF sur les délais d'attente 2020***

***\*\*Etude du SNOF sur les premières installations réalisée de février à avril 2021 à partir des annuaires du SNOF des ophtalmologistes de 2016 à 2021. Etude et cartographie : Joy Raynaud, Docteur en géographie et spécialiste de l'accès aux soins***

**A propos du SNOF :**

Créé en 1906, le SNOF a pour but « d'étudier et de préparer en collaboration avec les pouvoirs publics et les autorités compétentes l'application des mesures générales de protection de la santé publique pouvant se rapporter à l'exercice de l'ophtalmologie ». Avec ses 2 900 adhérents, il regroupe 2/3 des ophtalmologistes de France et obtient ainsi le taux de syndicalisation le plus élevé des syndicats français.

Il constitue l'interface entre les ophtalmologistes, avec leurs priorités de médecins, l'intérêt de leurs patients, leur volonté de garantir un accès à des soins de qualité et les pouvoirs publics.

Le SNOF propose des schémas éprouvés de délégation de tâches, de collaboration accrue avec les orthoptistes et les opticiens, pour un exercice médical adapté aux ophtalmologistes d'aujourd'hui et de demain, tout en préservant la santé des patients.

[www.SNOF.org](http://www.SNOF.org)  
[@snof\\_org](mailto:@snof_org)

**Contacts presse :**

Alice Augeraud – 01 58 65 00 54 / [aaugeraud@hopscotch.fr](mailto:aaugeraud@hopscotch.fr)  
Ariane Gateau – 01 58 65 10 72 / [agateau@hopscotch.fr](mailto:agateau@hopscotch.fr)